



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 septembre 2010  
Français  
Original : anglais/arabe

---

## Soixante-cinquième session

Points 99 q), aa) et cc) de l'ordre du jour provisoire\*

### Désarmement général et complet

### Réduction du danger nucléaire

### Désarmement nucléaire

## Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires

### Rapport du Secrétaire général

Additif\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
III. Informations reçues des gouvernements	
Liban. ....	2

---

\* A/65/150.

\*\* Les informations figurant dans le présent additif ont été reçues après la présentation du rapport principal.



## Liban

[Original : arabe]  
[21 juillet 2010]

Le Liban réaffirme ce qui suit :

- Le Liban ne possède ni ne produit aucune arme de destruction massive; il se conforme aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et est opposé à la licéité de la menace ou de l'emploi de telles armes;
- Le Liban accueille avec satisfaction et soutient toutes les initiatives visant à faire advenir le désarmement général et complet, en particulier dans la région du Moyen-Orient, et souligne que cette région devrait être exempte d'armes de destruction massive; il s'inquiète néanmoins du refus d'Israël de se conformer à la légalité internationale du fait qu'il conserve un arsenal nucléaire qui constitue une menace constante pour tous les pays de la région et, par voie de conséquence, pour la paix et la sécurité internationales;
- Il est essentiel que les États arabes continuent d'appeler à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Moyen-Orient parce qu'il s'agit là de la seule solution possible pour parer les dangers que l'arsenal nucléaire et autres armes de destruction massive israéliens font peser sur la paix internationale et la sécurité nationale arabe;
- Il convient de continuer d'appeler l'attention, au niveau international, sur la nécessité pour tous les États de la région (y compris Israël) de signer les traités sur la non-prolifération des armes de destruction massive et des armes nucléaires;
- Il est essentiel de parvenir à une position arabe unifiée, de renforcer le rôle de la Ligue des États arabes et de s'employer à acquérir les connaissances scientifiques et à obtenir le matériel nécessaire pour se protéger des armes de destruction massive; il est aussi vital de ne pas relâcher les efforts visant à montrer qu'Israël est un État non partie aux conventions internationales;
- Le Liban appelle à l'adoption et au développement des utilisations pacifiques des technologies nucléaires dans tous les domaines où elles peuvent servir le développement durable, et à prendre en compte les besoins des différents pays arabes.

---